



Réalités sociales des parents adolescents et jeunes adultes en Suisse

En Suisse, les parents adolescents et jeunes adultes rencontrent des difficultés spécifiques à leur situation. Ils doivent concilier leur jeunesse avec les responsabilités parentales et leurs perspectives professionnelles.

Parmi les nombreux défis à relever, la question de la formation et l'obtention d'un titre sont primordiales pour ces jeunes de manière à prévenir les risques de pauvreté à moyen et long terme. Peu nombreuses, ces situations méritent d'être mieux connues. En 2023, environ 4000 enfants sont nés en Suisse de parents de moins de 25 ans.

Michèle Theytaz Grandjean,
membre de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF,
secrétaire générale de Pro Familia Vaud, MAS en action et politiques sociales

Karine Rossel,
collaboratrice scientifique et assistante sociale HES, fondatrice de l'association
JeunesParents, doctorante en Travail social à ITTS, Neuchâtel

EN BREF

- La femme enceinte, qu'elle soit majeure ou mineure, a le droit de décider de poursuivre ou d'interrompre sa grossesse (art. 118ss CP), sous certaines conditions (art. 119 et 120 CP).
- 3713 enfants sont nés de mères de moins de 25 ans en 2023 et 1256 de pères de moins de 25 ans (OFS, 2024a).
- Les parents jeunes se situent dans une intersection entre des phases de vie, jonglant pour répondre aux exigences de chacune d'elles.
- Les difficultés spécifiques rencontrées par les jeunes parents devraient être mieux prises en compte à différents niveaux pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs enfants.

LE CONTEXTE DE LA PARENTALITÉ CHEZ LES JEUNES EN SUISSE

Actuellement, en Suisse, la moyenne d'âge des femmes à la naissance d'un enfant atteint les 32,4 ans (31,3 au premier enfant) et celui des pères 35,3 ans. Ainsi, devenir mère avant 25 ans est de plus en plus rare (OFS, 2024b). Entre 1970 et 2023, le taux de mères jeunes a passé de 33,1% à 4,6%.

En 2023, cela représente 3'713 enfants nés de femmes âgées de moins de 25 ans. Parmi les parents de moins de 20 ans, seuls 203 jeunes femmes et 39 jeunes hommes sont concernés (OFS, 2024a). Or, les chiffres ne disent rien des réalités vécues.

Jusqu'à la modification du droit de la filiation dans le Code civil en 1978, le statut de mère célibataire posait plus de problèmes que l'âge de la mère, comme en témoigne l'appellation « filles-mères » (Fleury, 2016; Rivière, 2016). Les mères célibataires risquaient de se faire retirer la garde de leur enfant, avec des inégalités importantes de pratiques selon les cantons (Praz & Droux, 2021, pp. 38–39).

De cette histoire subsistent une peur exacerbée du retrait de garde et une injonction sociale de réussite (Amsellem-Mainguy, 2011). Dans sa pratique, JeunesParents a pu observer un fort besoin de prouver les capacités parentales, parfois jusqu'à chercher la perfection, au point que certaines mères renoncent à s'occuper de leur enfant parce qu'elles pensent ne pas y arriver (Baret & Gilbert, 2015). Dans le contexte actuel où l'âge de la maternité est retardé, ce lourd passé historique renforce chez les jeunes ce sentiment de stigmatisation (Amsellem-Mainguy, 2011). A cela s'ajoutent les pressions normatives en matière d'éducation rencontrées par de nombreux parents de tout âge et plus particulièrement par les mères (Venard, Van Petegem & Pina Brito, 2020).

CONSTATS ET DIFFICULTÉS SUR LE TERRAIN

Qu'est-ce qui caractérise ces parents jeunes des autres ?

La plupart du temps, la grossesse survient de manière non planifiée alors que les jeunes vivent encore dans leur famille ou viennent d'emménager. Dans certains cas, le père connaît peu, voire pas du tout la mère. A l'annonce de la grossesse, le père peut s'investir ou non dans le projet parental (avec ou sans poursuite d'une relation conjugale). De plus, très souvent, les parents sont en cours de formation ou ne l'ont pas encore débutée. Ainsi, les profils varient beaucoup d'une situation à l'autre.

En résumé, la jeune parentalité se situe à l'intersection entre les bouleversements liés à la parentalité et la transition entre enfance et âge adulte (Schaffner et al., 2022, p. 23). Elle est un défi de taille, tant pour les personnes concernées que pour leur entourage.

A partir de l'expertise terrain de l'association JeunesParents, les autrices relèvent les difficultés suivantes :

Le logement L'absence ou la faiblesse des revenus rend difficile l'obtention d'un appartement adéquat et peut obliger la mère ou le jeune couple à continuer à partager le logement de leurs parents. Vivre à trois générations sous le même toit n'est pas toujours une option adaptée, en fonction du climat familial ou de la taille du logement.

Les ressources financières Les jeunes en formation restent à charge de leurs parents, mais doivent trouver d'autres ressources pour couvrir au minimum les besoins de leur enfant, notamment via les prestations sociales. A relever que dans certains cas, les études tertiaires deviennent financièrement inaccessibles, soit parce que certaines aides ne prennent en charge que la voie d'apprentissage, soit parce que les bourses d'études sont insuffisantes. Celles-ci sont calculées en fonction du revenu du/de la demandeur-euse ainsi que de celui de ses parents et sous-estiment la charge financière réelle induite par l'arrivée d'un enfant. Les bourses d'études sont calculées en fonction des revenus des grands-parents. L'aide sociale, de son côté, peut refuser à une mère étudiante la poursuite de sa formation universitaire. L'accès à la formation des jeunes parents n'est ainsi pas garanti.

Le risque de pauvreté L'absence de formation est le principal facteur de précarité en Suisse. Ce risque est aussi plus marqué parmi les personnes de moins de 25 ans (OFS, 2024c). Les jeunes parents sont donc particulièrement concernés. En 2016, dans 14 villes suisses, 83,6% des ménages monoparentaux de moins de 25 ans (principalement tenus par des mères) dépendaient de l'aide sociale (Beyeler et al., 2017, p. 55). En 2022, 8% des dossiers de l'aide sociale en faveur de personnes âgées de 18 à 25 ans concernait des familles monoparentales ou des couples avec enfant(s) (OFS, 2023).

La complexité des aspects légaux Différentes démarches juridiques sont nécessaires afin de procéder à la reconnaissance en paternité ou d'établir une convention de garde et d'entretien, démarches qui peuvent être compliquées en cas, notamment, de non-coopération ou d'origine étrangère d'un des parents. De plus, les parents mineurs n'ont pas l'autorité parentale jusqu'à leur majorité (art. 296 al. 3 CC). Si seul le père est majeur, l'autorité parentale peut lui être attribuée par l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA) (art. 298b, al. 4 CC). Sinon, l'APEA instaure une tutelle pour l'enfant.

La conciliation entre formation et vie familiale Pour qu'un jeune parent puisse se former, il faut qu'il ou elle ait accès à des moyens de garde et que la tarification se base sur ses propres revenus (hors revenus des grands-parents de l'enfant dans tous les cas). Sans cette solution, certains jeunes doivent renoncer à leur projet de formation.

Des tensions dans les relations familiales et sociales

Plus la future maman est jeune, plus elle risque de ressentir de la honte et d'expérimenter le rejet. Il existe aussi un risque d'isolement vis-à-vis des pair-es.

FOCUS SUR LA FORMATION

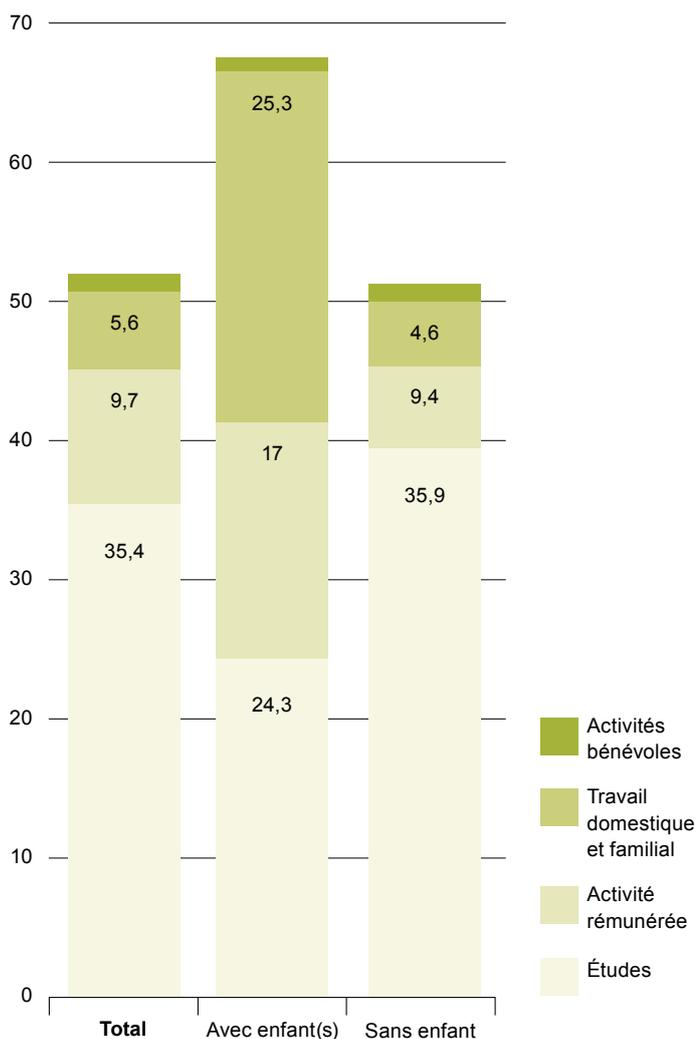
La conciliation jeunesse-parentalité-formation requiert de grandes compétences d'organisation, de gestion administrative et de gestion du stress. A l'annonce de la grossesse, il s'agit de tout organiser pour que la parentalité s'insère au mieux dans la formation sans risquer d'échec. Ce bouleversement peut provoquer aussi une remise en question du projet professionnel liée à un changement des priorités.

Après la naissance de l'enfant, l'enjeu se situe au niveau de la gestion des charges cumulées de la formation, de la parentalité, des tâches domestiques et de l'activité rémunérée.

S'il n'y a pas de données fiables pour les jeunes en apprentissage, il en existe pour les étudiants et étudiantes des hautes écoles suisses (OFS 2021). Les chiffres montrent des différences notables dans la répartition du temps entre les étudiants et étudiantes avec et sans enfant. Les jeunes parents connaissent probablement un risque plus élevé de rupture de formation et/ou d'épuisement.

Budget-temps, 2020

selon la parentalité, moyenne en heures par semaine



Remarque: Les données représentent la situation avant la pandémie de COVID-19.
Source: OFS – SSEE, ©OFS 2021

DES SOLUTIONS POUR FACILITER LA FORMATION DES JEUNES PARENTS

Les solutions proposées ci-dessous doivent prendre en compte les situations et les motivations personnelles des parents. Le choix d'un métier correspondant aux aspirations de chacun et chacune est particulièrement déterminant. Il doit être une source de motivation permettant de relever les différents défis qui se présentent et de mener ainsi à terme une formation.

1. Accueil extrafamilial garanti

Une augmentation générale des places d'accueil permettrait à un plus grand nombre de jeunes parents de se former. Dans l'attente d'une amélioration structurelle, leur accorder un accès prioritaire favoriserait l'égalité des chances.

2. Soutiens financiers coordonnés

Chaque canton gagnerait à mettre en place des systèmes de prestations complémentaires cantonales (PC familles) et de bourses d'études coordonnés avec l'aide sociale de manière à assurer à ces ménages une sécurité financière le temps de se former. Il serait souhaitable que le calcul de la tarification de l'accueil de jour se fasse uniquement sur la base des revenus des jeunes parents sans prise en compte de la situation de leurs propres parents.

3. Formations aménagées

Les possibilités de formation en emploi ou à temps partiel augmentent les chances des jeunes parents à terminer leur cursus. Les apprentissages à un taux d'activité de 80% devraient être facilités dans ces situations, sans prolongation. Les lieux de formation et de formation continue devraient prendre en compte la parentalité en élaborant des mesures de soutien (flexibilisation des échéances, permanence sociale, accueil extrafamilial, etc.).

4. Appui et conseils aux employeurs

Les entreprises formatrices devraient être sensibilisées aux besoins particuliers des jeunes parents de manière à pouvoir adapter le mieux possible les conditions d'apprentissage. Des organisations spécialisées telles que JeunesParents ou AMIE-Basel pourraient soutenir les entreprises qui emploient des apprentis jeunes parents.

5. Soutiens logistiques à la vie quotidienne

Les soutiens concrets dans le quotidien contribuent à la réussite de la formation, telles que les aides au ménage, aides administratives, garde d'enfant malade, lieux de rencontres parents-enfants, etc.

6. Données scientifiques

Il manque des données quantitatives et qualitatives sur le public cible, notamment en lien avec la formation (nombre et nature des apprentis-es, allongement et rupture des parcours de formation). Des indicateurs réguliers permettraient d'améliorer et de développer des mesures adéquates.

La mise en œuvre de ces mesures à différents niveaux ainsi qu'une meilleure acceptation des jeunes parents par les proches et la société permettraient une amélioration des conditions de vie de ces familles.

Les parents jeunes se trouvent dans une situation de vie peu comprise et peu connue. Elles et ils font face à des défis nombreux avec peu de moyens et peu de solutions adaptées. Le risque majeur est l'abandon de la formation en cours de route avec des répercussions négatives à long terme. Leur situation passe entre les mailles du filet social par le simple fait qu'être jeunes parents constitue une exception. Connaître et faire connaître leurs besoins accroît leurs possibilités de réussir la conciliation parentalité-jeunesse-formation et réduit le risque de rupture sociale. Enfin, les aménagements utiles aux jeunes parents pourraient aussi être bénéfiques aux parents qui souhaitent se réorienter ou se former.

Bibliographie

- Amsellem-Mainguy, Yaelle. 2011. Contraception et grossesses à l'adolescence : vers une reconnaissance du droit à l'intimité des jeunes : Informations sociales, no 165–166, 156–163. www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-3-page-156.htm (consulté le 26.08.2024)
- Association JeunesParents. 2024. Rapport d'activités 2023. https://jeunesparents.ch/application/files/7617/1446/3920/Rapport_dactivite_2023.pdf (consulté le 17.12.2024)
- Baret, Caroline & Gilbert, Sophie. 2015. Parentalisation contrariée chez les jeunes désaffiliés : Quand devenir parent est synonyme d'auto-exclusion : Recherches familiales, n° 12(1), 263–277. <https://doi.org/10.3917/rf.012.0263> (consulté le 22.07.2024)
- Beyeler, Michelle, Salzgeber, Renate & Schuwey, Claudia. 2017. Comparaison des indicateurs de l'aide sociale de villes suisses Rapport 2016, 14 villes impliquées. Initiative des villes pour la politique sociale. https://staedteinitiative.ch/cmsfiles/fr_indicateurs_aidesocial_rapport_2016.pdf (consulté le 07.08.2024)
- Droux, Joëlle & Praz, Anne-Françoise. 2021. Placés, déplacés, protégés ? L'histoire du placement d'enfants en Suisse, XIX^e–XX^e siècles. Éditions Livreo-Alphil. www.alphil.com/index.php?controller=attachment&id_attachment=15 (consulté le 27.08.2024)
- Fleury, Pascal. 2016. Quand on internait les filles-mères. La Liberté. 26.08.2016. www.laliberte.ch/dossiers/histoire-vivante/articles/quand-on-internait-les-filles-meres-359785 (consulté le 22.07.2024)
- Knöpfel, Carlo & Silja Volken, Jeannine. 2004. Risque de pauvreté no 1: Une mauvaise formation! Les parcours des personnes touchées par la pauvreté en Suisse (Editions Caritas).
- Office fédéral de la statistique. 2021. Situation sociale et économique des étudiants (SSEE). www.bfs.admin.ch/bfs/it/home/statistische/cataloghi-banche-dati.assetdetail.15544461.html (consulté le 17.12.2024)
- Office fédéral de la statistique. 2023. ASE: Dossiers de l'aide sociale économique selon le canton, la structure de l'unité d'assistance, le sexe, la classe d'âge et la nationalité (catégorie) du titulaire. Année 2022. Source des données : Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS). Aide sociale économique (ASE). www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-1304030000_141/px-x-1304030000_141/px-x-1304030000_141.px/table/tableViewLayout2/ (consulté le 23.07.2024)
- Office fédéral de la statistique. 2024. Naissances vivantes à la naissance selon l'âge de la mère. Etat des données : 28.03.2024. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/naissances.html (consulté le 09.07.2024)
- Office fédéral de la statistique. 2024a. Naissances vivantes selon l'âge du père. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/naissances.html (consulté le 17.12.2024)
- Office fédéral de la statistique. 2024b. Âge moyen des mères et des pères à la naissance de l'enfant selon la catégorie de nationalité, de 1971 à 2022. État au 26.09.2024. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.32374914.html (consulté le 17.12.2024)
- Office fédéral de la statistique. 2024c. Aide sociale économique. Niveau de formation des bénéficiaires. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.html (consulté le 17.12.2024)
- Rivière, Antoine. 2016. Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870–1920). Genre & histoire, 16. <https://doi.org/10.4000/genrehistoire.2292> (consulté le 27.08.2024)
- Schaffner, Dorothee, Heeg, Rahel, Chamakalayil, Lalitha & Schmid, Magdalene. 2022. Transitions I et II – Soutenir les jeunes et les jeunes adultes présentant des problématiques multiples (2/22: Aspects de la sécurité sociale). Plateforme nationale contre la pauvreté. Éditeur : OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche no 2/22. www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/Studien_NAP/2_22D_eBericht.pdf (consulté le 27.08.2024)
- Venard, Gaëlle, Van Petegem, Stijn & Pina Brito, Vanessa. 2020. Parents sous pression pour devenir parfaits: REISO, Revue d'information sociale. www.reiso.org/document/6533 (consulté le 21.08.2024)

Editrice

Commission fédérale pour les questions familiales COFF c/o Office fédéral des assurances sociales OFAS
Effingerstrasse 20, 3003 Berne
ekff@apg.admin.ch
coff-ekff.admin.ch

Autrices

Karine Rossel, collaboratrice scientifique et assistante sociale HES, fondatrice de l'association *JeunesParents*, doctorante en Travail social à ITTS, Neuchâtel. *JeunesParents* est une association romande fondée en 2003 par des personnes concernées. L'association s'est professionnalisée au fil du temps et a pour mission de soutenir les jeunes parents et les futurs jeunes parents à vivre et à concilier leur parentalité, leur jeunesse et leur formation. www.jeunesparents.ch
Michèle Theytaz Grandjean, membre de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF, secrétaire générale de Pro Familia Vaud, MAS en action et politiques sociales.

Cet article a été rédigé à partir de l'expertise de l'association *JeunesParents* active depuis plus de 20 ans en Suisse romande, tout en faisant référence dans la mesure du possible à la littérature francophone existante. Il en ressort que la thématique a été peu abordée au cours de la dernière décennie en sciences sociales. En 2024, *JeunesParents* a suivi plus de 200 situations en Suisse romande.

Les *policy briefs* sont des contributions de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF au débat public sur des thèmes importants pour les familles. Les opinions présentées sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la COFF.